

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37



N°026

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Christiane DESCAMPS	Madame Sandrine DESIR
Madame Margaux HOUIS	Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCLLET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Maryse EMEL	Monsieur Dominique DANDRIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

Direction des Finances/

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2023**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 issu de la rédaction de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 qui autorise les communes à verser des subventions aux associations, le Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ainsi que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2001 et le décret n° 2001-495 du 10 juin 2001 ;

Vu le budget primitif 2023 de la commune ;

Vu les conventions de partenariat entre la commune et certaines associations ;

Considérant que la Commune soutient le développement de la vie associative locale par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Adoption à la majorité par 37 pour , 14 se sont abstenus(Massinissa HOCINE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote (Sandrine DESIR)

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2023, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 5 869 964 € selon la répartition suivante :

SECTEUR	Nom de l'Association	Subvention 2023
DVAC	2 MONDES UN MEME DROIT A LA CULTURE	2 500,00 €
DVAC	AUBERQUARTIERS	8 000,00 €
DVAC	ACAS	3 000,00 €
DVAC	AACSSD (ASSOCIATION D'AIDE CULTURELLE ET SOCIALE DE LA SEINE SAINT DENIS)	2 500,00 €
DVAC	AIDES	1 000,00 €
DVAC	AMICALE CHATEAUBRIAND	300,00 €
DVAC	ANGI	20 000,00 €
DVAC	ANIMEGAUX	6 000,00 €

DVAC	APTE	13 318,00 €
DVAC	ARFM	500,00 €
DVAC	ARICHA	500,00 €
DVAC	ASEA	8 000,00 €
DVAC	ASSOCIATION DES MAROCAINS DE France	1 000,00 €
DVAC	ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	4 000,00 €
DVAC	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	450,00 €
DVAC	BOURSE DU TRAVAIL	36 000,00 €
DVAC	BOUZEGUENE EUROPE	2 500,00 €
DVAC	BRIGHT SCHOOL	4 000,00 €
DVAC	BUREAU DES HEURES INVISIBLES	1 000,00 €
DVAC	COLLECTIF REBONDS	1 000,00 €
DVAC	COMITE DES ASSOCIATIONS CHINOISES 93	2 000,00 €
DVAC	COMME UN AIR DE FAMILLE	1 100,00 €
DVAC	COMMUNE LIBRE DU MONTFORT	1 500,00 €
DVAC	COMPAGNIE TERRAQUEE	1 000,00 €
DVAC	CULTURES DU CŒUR	1 000,00 €
DVAC	DREPANOSE INTERNATIONALE	1 500,00 €
DVAC	EPICEAS	13 000,00 €
DVAC	ESPACES	1 000,00 €
DVAC	ESPOIR DE LA JEUNESSE D'AUBER	500,00 €
DVAC	ETHNOLOGUES EN HERBE	1 500,00 €
DVAC	ETOILES D'AUBER	1 050,00 €
DVAC	FCPE	1 000,00 €
DVAC	HOTEL SOCIAL 93	2 000,00 €
DVAC	IN BEATWEEN	1 500,00 €
DVAC	ISLA DE REVES	500,00 €
DVAC	LA BLAGUE	1 000,00 €
DVAC	LA CLE DU SOL	1 500,00 €
DVAC	LA CLEF DES ARTS	500,00 €
DVAC	LA CLOCHE	500,00 €
DVAC	LA CRISALIM	500,00 €
DVAC	LA MENTALE SCHOOL	500,00 €
DVAC	LA PEPINIERE	1 000,00 €
DVAC	LA SAUGE	2 500,00 €
DVAC	LACIM	1 000,00 €
DVAC	LE GAI SAVOIR	500,00 €
DVAC	LE JARDIN DES NOYERS	1 000,00 €
DVAC	LE REVE ETOILE D'ALBAN	1 000,00 €
DVAC	LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE (ACD)	2 500,00 €
DVAC	LES RESTOS DU CŒUR	4 000,00 €
DVAC	LES VELOS DE LA BRECHE	2 500,00 €
DVAC	LES VERTS DE TERRE	500,00 €
DVAC	MAISON DES LANGUES ET DE LA CULTURE	35 000,00 €
DVAC	MAM 4 RAYONS	1 100,00 €
DVAC	MISSION 93 ESA (entraide scolaire amicale)	500,00 €
DVAC	POUR NOS ENFANTS ICI ET MAINTENANT	2 000,00 €
DVAC	PROTECTION CIVILE	5 000,00 €
DVAC	RIRE D'ENFANTS	2 000,00 €

DVAC	SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00 €
DVAC	SECOURS POPULAIRE	1 750,00 €
DVAC	TOUS ENSEMBLE C NOUS	1 500,00 €
DVAC	UFC QUE CHOISIR	500,00 €
DVAC	ULTIME DEUX	500,00 €
DVAC	UNE OASIS DANS LA VILLE	3 000,00 €
DVAC	VACANCES ET FAMILLE	2 500,00 €
DVAC	VERGERS URBAINS	3 000,00 €
Sous Total		226 068,00 €
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (TEMPS SCOLAIRE)	7 000,00 €
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS	112 800,00 €
Direction des Sports	AUBER DANSE DE SALON	500,00 €
Direction des Sports	AUBER'BAD	2 640,00 €
Direction des Sports	AUBERFIT	2 000,00 €
Direction des Sports	AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL(AABB)	112 800,00 €
Direction des Sports	AUBERVILLIERS ESCRIME CLUB (TEMPS SCOLAIRE)	57 000,00 €
Direction des Sports	BAMBAS CAPOEIRA	500,00 €
Direction des Sports	BOXING BEAT	20 680,00 €
Direction des Sports	CLUB INDANS CITE	32 900,00 €
Direction des Sports	CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA AIKIDO	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA ATHLE	9 000,00 €
Direction des Sports	CMA BOULES LYONNAISES	500,00 €
Direction des Sports	CMA BRIDGES	500,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME	94 100,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME(ACTIVITES PERISCOLAIRES)	6 500,00 €
Direction des Sports	CMA ECHECS	2 820,00 €
Direction des Sports	CMA FOOTBALL FSGT	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE	15 580,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE (ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 580,00 €
Direction des Sports	CMA HANDBALL	112 800,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU	29 960,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU (ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 770,00 €
Direction des Sports	CMA NATATION	28 200,00 €
Direction des Sports	CMA PLEIN AIR	4 700,00 €
Direction des Sports	CMA QWAN KI DO (CMA QKD)	3 000,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS	22 800,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS (ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 400,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS DE TABLE	2 350,00 €
Direction des Sports	FLASH BOXING D'AUBER	2 350,00 €
Direction des Sports	FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	329 000,00 €
Direction des Sports	KARATE CLUB D'AUBERVILLIERS	1 000,00 €
Direction des Sports	KUNG FU BOXING CLUB	1 880,00 €
Direction des Sports	RELAIS CREOLE	1 000,00 €
Direction des Sports	TU VIS TU DIS SINEQUANON	5 000,00 €
Direction des Sports	TAEKWONDO AUBERVILLIERS GENIUS SPIRIT	1 800,00 €
Direction des Sports	TOP FORME	4 200,00 €
Direction des Sports	TOTOF MUAY THAI	5 000,00 €

Direction des Sports	UNIROLLER	500,00 €
Direction des Sports	VOLLEY DETENTE D'AUBERVILLIERS (VDA)	1 130,00 €
Direction des Sports	X- TREM'SPORTS	18 800,00 €
Direction des Sports	YOGA ET BIEN ETRE	500,00 €
Sous Total		1 081 820,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ACCORDÉON CLUB	4 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	AUBERFABRIK	7 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	BIG IMMERSIVE PRODUCTION	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CAPA	155 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CENTRE DES ARTS DE LA PAROLE	35 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CINEMA LE STUDIO	237 400,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE ABEL	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE ETINCELLES	9 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE GYNTIANA	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE SAPIENS BRUSHING	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	DECOR SONORE	3 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ENCORMELE	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	F COMPAGNIE	2 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	FRICHTI CONCEPT	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	KIALUCERA	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	TRANSMISSION (LA CASSETTE)	4 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA FINE COMPAGNIE	1 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA NOTTE	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA VILLA MAIS D'ICI	12 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LE HOULOC	5 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	L'ECLUSE 4 CHEMINS	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ALLUMEURS	3 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES DEMAINS QUI CHANTENT	1 300,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES GRANDES PERSONNES	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	65 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES POUSSIERS	26 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES SOUFFLEURS	15 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	MELIADES	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	OPAZ	10 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ANTENNES DE LA RELEVE - RADIO NEO	12 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	TEATRO A CHIAMATA Sigle TAC TEATRO	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	THEATRE DE LA COMMUNE	470 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	210 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZEBULINE	2 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZINGARO	52 000,00 €
Sous Total		1 356 200,00 €
Prévention et Sécurité	A TRAVERS LA VILLE	40 560,00 €
Prévention et Sécurité	CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)	750,00 €
Prévention et Sécurité	CIDFF	9 150,00 €
Prévention et Sécurité	ASSOCIATION JURISTES SECOURS BERBERES	2 500,00 €
Prévention et Sécurité	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH)	9 000,00 €
Prévention et Sécurité	ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSES DES CONSOMMATEURS	5 200,00 €

Prévention et Sécurité	SOS VICTIMES 93	8 700,00 €
Sous Total		75 860,00 €
Direction de l'Animation Sociale	ASEA	9 100,00 €
Direction de l'Animation Sociale	CITE DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE	7 000,00 €
Sous Total		16 100,00 €
Commerce	MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	20 000,00 €
Sous Total		20 000,00 €
Petite Enfance	Envoludia	74 200,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Scoubidou	215 000,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Doubidou	258 000,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Tillon (Pipoca)	240 000,00 €
Sous Total		787 200,00 €
Education - Enfance	PPV93	22 500,00 €
Education - Enfance	Programme de Réussite Educative	65 000,00 €
Sous Total		87 500,00 €
Jeunesse	OMJA	1 497 921,00 €
Sous Total		1 497 921,00 €
Action Sociale en faveur du Personnel	Comité des œuvres sociales	577 363,00 €
Action Sociale en faveur du Personnel	Comité des œuvres sociales (MAD)	89 638,00 €
Action Sociale en faveur du Personnel	Comité des œuvres sociales (Ticket)	10 000,00 €
Sous Total		677 001,00 €
Action Sociale Logement	SOLIHA EST PARISIEN	37 694,00 €
Action Sociale Logement	ADIL	6 600,00 €
Sous Total		44 294,00 €
TOTAL		5 869 964,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 13/03/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230309-lmc129729-DE-1-1

Le Maire,

 Karine FRANCLET

Publiée le : 13/03/23
Certifiée exécutoire : 13/03/23